

Le CSA instruit un dossier « C'est vous qui le dites »

RTBF Pour les plaignants, l'émission du 20 novembre « exploite la mort d'un enfant »

Rouler au-delà de 60-70 km/h quand on approche une troupe de scouts, c'est forcément un risque ou pas toujours ? » Deux jours après la mort accidentelle d'un jeune scout percuté par une voiture à Pecq, l'émission « C'est vous qui le dites » posait en ces termes la question à ses auditeurs de la radio Vivacité (RTBF). Alors que des proches de la victime se sont indignés dans une lettre ouverte de « l'indécence » de cette émission animée par Benjamin Maréchal et qu'une pétition a été lancée, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a reçu trois plaintes. Une instruction a été ouverte, annonce jeudi l'autorité de régulation.

Pour les plaignants, l'émission diffusée le 20 novembre dernier « exploite la mort d'un enfant » pour « faire le buzz », sans aucune décence par rapport à « la douleur des parents, de la famille et des proches du jeune enfant décédé », résume le CSA.

Son secrétariat d'instruction, soit son organe chargé de traiter les plaintes et de conduire une enquête lorsqu'il suspecte une infraction, a décidé d'ouvrir une instruction. Il a adressé à la RTBF une série de questions sur le respect de la dignité humaine. Si, à l'issue de ses investigations, il estime qu'il y a bien infraction, il transmettra un dossier à l'instance décisionnelle du CSA qui pourra, si elle aboutit à la même conclusion, prononcer une sanction.

L'émission « C'est vous qui le dites », diffusée sur Vivacité, existe depuis plus de 10 ans. Succès d'audience, elle est régulièrement sous le feu des critiques, ses détracteurs la qualifiant de poujadiste et racoleuse. « On reçoit souvent des plaintes pour cette émission », confirme d'ailleurs le CSA.

Après le débat du 20 novembre consacré à l'accident de la circulation qui a fauché la vie d'un garçon de 12 ans, près d'une centaine de proches des parents de la victime ont adressé une lettre ouverte au ministre francophone des Médias, Jean-Claude Marcourt, et aux parlementaires de la Commission médias du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les signataires de la

lettre ne reprochent pas à l'animateur de parler du drame, mais de le récupérer pour « poser une question absurde, tant elle est dénuée d'intérêt en termes d'information, et ignoble par l'effet qu'elle ne manque pas d'avoir » sur les proches de la victime. Ils implorent dès lors les autorités « d'agir pour qu'une telle récupération d'une tragédie pour faire le buzz à n'importe quel prix ne soit plus possible dans le cadre d'un média du service public ». Les auteurs du courrier ont également lancé une pétition, qui avait recueilli près de 5.000 soutiens jeudi matin.

Benjamin Maréchal s'est défendu dans plusieurs médias, soutenant ne pas avoir dévié sur l'intimité de la famille en deuil et avoir axé le débat sur la sécurité routière. Sur sa page Facebook, il a lié l'étendue de la polémique qui le vise à la classe sociale à laquelle appartenait le jeune Ulysse, « dont la famille n'était pas si anonyme et pas si sans grade que cela ».

Quant à la direction de la RTBF, elle ne fera aucun commentaire sur le dossier car elle réserve ses réactions au CSA, au ministre Marcourt et aux parlementaires qui l'ont interpellée. (belga) ■